



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. NAUDION ;
Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**DELEGATIONS DANS DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS : GROUPES SCOLAIRES
PRIMAIRES – N° 26/04 – 07F**

Madame LE BIHAN, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article D411-1 du Code de l'éducation, chaque conseil d'école comprend, entre autres, le Maire ou son représentant ainsi qu'un élu désigné par le conseil municipal.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à la majorité (32 pour, 01 contre Mme FAISANT), outre le Maire ou son représentant, les personnes suivantes afin de siéger au sein des conseils d'écoles :

- école élémentaire publique des Tuileries : Kevin GOULET ;
- école maternelle publique des Tuileries : Annie AUZIER ;
- école élémentaire publique Emile Martin : Pascal BLANCHARD ;
- école maternelle publique du Mail de l'Hôtel Dieu : Dominique GIRAUDET ;
- école élémentaire publique Maurice Leclert : Monique SAVARY ;
- école maternelle publique Maurice Leclert : Patricia AMARD ;
- école élémentaire publique du Bourgeau : Katia WEISS ;
- école maternelle publique du Bourgeau : Sébastien RAVIER ;
- école élémentaire publique Louise de Savoie : Paul GUILLEMOZ ;
- école maternelle publique Louise de Savoie Dominique KAJZA ;
- école primaire publique Saint-Marc : Thierry VILLEMONT.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

07 MAI 2026
12 MAI 2026



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.